

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Band: 9 (1907)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Artikel: SUR LES DÉMONSTRATIONS EN GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE
Autor: Lehr, George
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-10142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

restant dans deux plans homologues, elle est bien une surface réglée. D'autre part tout plan passant par l'axe ox

$$z = my \quad \text{ou} \quad \frac{z}{y} = m = \text{constante}$$

donne comme intersection avec la surface :

$$x^p \cdot A + x^{p-1}(My + N) B + x^{p-2}(My + N)^2 C + \dots + (My + N)^p \cdot I = 0$$

Il en résulte que l'axe est une droite multiple d'ordre n et l'on démontrerait de la même manière que la droite $k_1y + k_2z + k_3 = 0$ est une droite multiple d'ordre p .

L. CRELIER (Bienne).

SUR LES DÉMONSTRATIONS EN GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE

On n'a pas l'habitude, pour démontrer les théorèmes qui appartiennent spécialement à la Géométrie descriptive, de recourir aux moyens fournis par cette dernière.

On s'impose ainsi des considérations inutilement compliquées et on méconnaît le but général de cette science, au moment même de la développer. Les démonstrations suivantes de trois théorèmes, dont deux sont bien connus et le troisième peut-être *nouveau*, montreront l'avantage de faire autrement. Cette manière de procéder placerait la Géométrie descriptive à doubles projections naturellement avant la méthode des plans cotés, contrairement à ce que suppose le programme officiel des lycées de France.

THÉORÈME I. — *Pour que deux droites AB, CD, soient perpendiculaires, il faut et il suffit qu'il en soit ainsi de leurs*

projections sur un plan P parallèle à la direction de l'une AB et non perpendiculaire à l'autre CD.

Pour le démontrer je prendrai P pour plan horizontal de projections et ab pour ligne de terre. AB sera une horizontale, par conséquent parallèle à la direction de ab ou de la ligne de terre XX.

1° La condition est *nécessaire*: CD étant perpendiculaire à AB l'est à XX et est donc soit de bout soit de profil. Dans les deux cas cd est perpendiculaire à XX ou ab .

2° Elle est *suffisante*: cd étant perpendiculaire à ab ou XX, CD est soit de bout soit de profil, par conséquent perpendiculaire à XX et à sa parallèle AB.

THÉORÈME II. — *Pour que les projections de deux droites perpendiculaires AB, CD, soient deux droites perpendiculaires il faut et il suffit que le plan de projection P soit parallèle à la direction de l'une des droites sans être perpendiculaire à l'autre.*

Ici la condition suffisante revient à la condition nécessaire du théorème précédent. Pour démontrer la nécessité je prends encore P pour plan horizontal de projections et ab par exemple pour ligne de terre XX. Par hypothèse cd est perpendiculaire à ab ou XX, donc CD est soit de bout soit de profil. Dans le premier cas elle est parallèle à la direction du plan horizontal P. Dans le second cas, comme AB est frontale et que CD lui est perpendiculaire, $a'b'$ sera perpendiculaire à $c'd'$ et par conséquent parallèle à la direction de XX; AB est donc horizontale ou parallèle à la direction de P.

THÉORÈME III. — *Pour que deux droites AB et CD, non parallèles aux directions des plans de projections, soient perpendiculaires, il faut et il suffit que les cotes réduites de leurs secondes extrémités B et D, par rapport respectivement à leurs premières extrémités A et C, soient inversement et négativement proportionnelles aux segments ab , c_0d_0 , obtenus en projetant orthogonalement les projections horizontales ab , cd des deux droites sur l'une quelconque d'entre elles et choisissant les origines a et c_0 d'après les premières extrémités A et C.*

$$(1) \quad \overline{\beta'b'} \cdot \overline{\delta'd'} = -\overline{ab} \cdot \overline{c_0d_0}.$$

Cette relation est homogène par rapport au second facteur ab et au facteur $\varepsilon'e'$, on peut donc remplacer ces segments par les grandeurs dont (2) constate la proportionnalité. On trouve ainsi

$$(5) \quad \overline{ab} \times \overline{c_0d_0} = -\overline{\beta'b'} \times \overline{\delta'd'}, \quad \text{ce qui est (1).}$$

2° La condition est suffisante: La relation (1) est vraie par hypothèse. Donc d'abord on peut choisir e comme précédemment: en effet, le premier membre de (1) est significatif donc $c_0d_0 \geq 0$ et par suite cd n'est pas perpendiculaire à ab . Ensuite (5), qui est une forme de (1) devient (4) par la substitution inverse de la précédente, et par conséquent (3). Celle-ci prouve que $\widehat{b_0a_0e_0}$ est droit, donc a_0e_0 est perpendiculaire à a_0b_0 , donc AE ou CD l'est à AB.

Corollaire. — La condition de perpendicularité de deux droites AB, CD, se simplifie si l'on choisit les extrémités de celle CD, qui ne fournit pas l'axe de projections ab , de manière que la projection orthogonale correspondante $\overline{c_0d_0}$ soit égale à la cote réduite $\overline{\beta'b'}$ relative à l'autre droite: il faut alors et il suffit que la seconde cote réduite $\delta'd'$ ne diffère que par le signe de la valeur de la projection horizontale ab de cette autre droite.

George LEHR (Montauban).